



Les citoyens éclairés  
Maison des associations  
Place Penvern  
56600 Lanester

à l'attention de Mme Thérèse Thierry, maire de Lanester,  
et des élus de la ville de Lanester,  
Mmes Mrs les députés et sénateurs du Morbihan,  
Mr Stéphane Richard, président de la société Orange,  
Mme Buzyn, ministre de la santé,  
Mr De Rugy, ministre de l'écologie,

Quistinic, le 5 octobre 2018

Madame, Monsieur,

Comme nombre de lanestériens, j'ai pu voir la double page consacrée à l'installation du wifi public dans toute la zone du centre ville, les bâtiments publics, et salles associatives. Nous sommes pourtant une association relativement bien informée sur la question des ondes, mais n'avons pas été sollicités dans ces choix. Apparemment les missions de la démocratie participative se cantonnent à la mise en place d'aires ludiques, ou du choix de la couleur des pots de fleurs. Le mot démocratie ne mérite pas ici une majuscule. Lorsque nous sommes venus à ce simulacre de démocratie lanestérien appelé GMIC, pour parler du système linky, nous avons invité 2 techniciens pointus dans leur domaine, un électronicien, et un géologue. Madame le Maire, vous avez trouvé ça trop compliqué, et nous avons eu bien du mal à pouvoir dire 3 mots, l'affaire était déjà réglée pour vous. Vous êtes pourtant en charge des nouvelles technologies, et la technique ne devrait pas vous rebuter, car pour décider avec sagesse, il faut comprendre le phénomène.

Comme vous le savez, j'ai dû quitter la ville de Lanester en février dès que le wifi a été installé, en plus de la 4 G en août 2017. Je suis actuellement hébergée temporairement à Quistinic, et j'ai toutes les peines du monde à trouver un logement sans être arrosée par le wifi des voisins, même dans le plus petit hameau du centre Bretagne. Ma mise au banc n'a apparemment dérangé aucun élu, ni même le fait que je ne puisse aujourd'hui assumer mes fonctions de présidente dans les locaux municipaux, irradiés. Ça s'appelle pourtant de l'exclusion.

On distribue les bornes wifi comme des bonbons à la population en mettant de côté la loi Abeille, votée en février 2015, décrets d'application en septembre 2016. Cette loi dit, d'après des études sanitaires, que l'exposition trop forte et trop longtemps, et trop jeune, à des radiofréquences est nuisible à la santé, en particulier celle des enfants. Cette loi dit aussi que l'Etat a la mission d'informer la population, sans attendre qu'elle ne soit décimée pour réagir. Les élus devraient avoir pour mission première de veiller à la santé de leurs concitoyens. Lanester a déjà une ligne Haute tension qui traverse la ville de part en part, ainsi que le réseau ferré (haute tension également) avec des habitations très proches. Des mesures ont déjà été demandées à l'anfr essentiellement par des lanestériens demeurant le long de cet axe, où se situent également 2 écoles (école maternelle Eugénie Cotton, et primaire Joliot Curie).

Dois-je rappeler que le wifi émet à 2,4 GHz, (ou aujourd'hui 5 GHz) c'est-à-dire la fréquence des fours micro-ondes, même si le signal est plus faible en intensité, il n'est pas prouvé qu'il impacte moins les cellules pour autant. Les personnes qui sont électro hyper sensibles, peuvent vous dire que ces fréquences leur « cuisent » littéralement le cerveau, à tel point qu'il leur faut de l'eau voire des packs de gel réfrigéré pour soulager ces brûlures du crâne. J'ai pu voir également une personne qui a eu des brûlures cutanées sur les pieds, à la suite d'une exposition obligatoire aux ondes. La technologie des micro ondes date de la dernière guerre et fût utilisée par des radaristes qui l'ont trouvée trop dangereuse et abandonnée... Oui cette fréquence est faite pour décongeler rapidement et « cuire », et c'est ce qu'elle fait. Une agitation très intense des molécules d'eau, eau qui est présente dans toute cellule vivante.

Les ondes électromagnétiques sont classées 2B comme « potentiellement cancérigènes » par le CIRC centre de recherche sur le cancer, lié à l'OMS. A la suite de l'importante étude réalisée par le NTP (National Toxicology Program), ce classement devrait être revu, selon l'association Priartem, référente auprès de l'État pour les CEM. Cette observation d'un grand nombre de rats mâles et femelles sur une durée de 3 ans a permis de constater le nombre croissant de gliomes du cerveau (cancer fulgurant) et différents autres cancers. Les médecins et pédiatres américains alertent déjà la population, et informent obligatoirement lors de la vente de téléphones portables, distribuent des documents à l'attention des parents.

En France ??? Devra t-on attendre 30 ans pour agir ? Comme pour le dossier amiante ?

Je suis très étonnée qu'à l'heure d'aujourd'hui où l'on parle du réchauffement climatique, il ne soit fait aucun parallèle avec ces ondes qui brûlent tout sur leur passage, y compris les végétaux. Les animaux ont l'intelligence et l'instinct de fuir ces ondes, quand ils le peuvent. Les humains s'y complaisent et les réclament ) s'en rendent malades, et en plus payent pour s'empoisonner, et prennent ensuite des médicaments très chers pour supporter les douleurs et symptômes, et nourrir grassement les laboratoires pharmaceutiques.

Pire encore, 9 villes sont en train de « tester » la 5G... Comment se font ces tests ? a-t-on demandé à la population son avis ? recueille t'on les témoignages de l'impact de ces ondes sur la santé ? Nous sommes plutôt utilisés comme cobayes, à notre corps défendant.

Comme nous l'a écrit dans son courrier Mr Juncker, président de l'Union Européenne, c'est au fabricant de prouver l'innocuité des matériels qu'il met en place. Quid de la 5G ? à l'heure où la société Orange installe déjà des pylônes pour répandre ces ondes artificielles et mortelles, des pompiers en Californie ont demandé au gouverneur de couper ces ondes qui les rendaient malades et en incapacité d'effectuer leurs sauvetages.

<https://maisonsaine.ca/sante-et-securite/electrosmog/antennes-lexemption-des-pompiers-californiens-envoie-tout-un-message-au-monde.html>

Aux Etats Unis, une loi telle la loi ELAN est en train de se mettre en place également, pour donner libre cours aux opérateurs de téléphonie mobile, en supprimant les enquêtes publiques avant l'installation d'antennes relais.

<http://stoplinkymtp.over-blog.com/2018/09/5g-protestations-aux-etats-unis.html>

Le dr Yael Stein évoque les brûlures cutanées en lien avec ces ondes courtes de la 5G qui pénètrent les glandes sudoripares par les pores de la peau.

Oui des ondes courtes qui ne supportent aucun obstacle : ce pourquoi à l'heure du réchauffement climatique, ou il faudrait user de bon sens et revégétaliser les villes, on est en train de supprimer les arbres dans certains endroits en France, comme ces photos prises à Grenoble, ville test.

<http://grenoble-le-changement.fr/2017/07/06/tous-les-arbres-abattus-rue-lesdiguieres-piolle-demission/>

Vous êtes aussi employeur, et il est grand dommage, alors que toute la mairie était équipée en câble blindé pour la sécurité de la liaison internet au travail des employés, qu'elle ait été doublée aujourd'hui par du wifi. C'est vous qui portez la responsabilité et devriez mettre en application le principe de précaution édicté dans la charte de l'environnement. Hélas, une ancienne collègue vient de décéder d'un cancer du cerveau qui était jugulé pourtant depuis 15 ans, mais qui a flambé justement au printemps. Idem pour ce prêtre lanestérien décédé en juillet du même mal : cancer du cerveau. Il est quand même impossible de ne pas faire le lien avec la wifi installée en janvier 2018 ? Pourtant un décret de protection professionnelle de vigilance contre les ondes électromagnétiques est paru en août 2016.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/8/3/ETST1611714D/jo>

De nombreux endroits accueillent des enfants sur le parcours et dans les locaux où il y a désormais du wifi : piscine, atelier d'arts plastiques, école de musique, PMI, centre social, médiathèque, locaux de quartiers, ainsi que la jeunesse : skate park, espace jeunes, lycée.

Pourtant l'ANSES a publié un rapport déconseillant les téléphones portables, tablettes et ondes électromagnétiques pour les enfants, dont le crâne est plus perméable que celui de l'adulte.

<https://www.anses.fr/fr/content/exposition-des-enfants-aux-radiofr%C3%A9quences-pour-un-usage-mod%C3%A9r%C3%A9-et-encadr%C3%A9-des-technologies>

<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2012SA0091Ra.pdf>

Pourtant la loi Laurence Abeille, votée en février 2015, vise à baisser ce seuil d'émission sur tout le territoire, et interdit le wifi dans tous les lieux accueillants des enfants de moins de 3 ans. Mme Abeille avait demandé à inclure les écoles primaires.

Dans quelques mois, il va y avoir en plus la mise en route de concentrateurs qui vont injecter le CPL du système linky sur tout le réseau électrique, dont la ville est propriétaire. Ceci va rajouter encore aux ondes déjà existantes, sans compter le risque d'échauffements et d'incendies, que l'on sera bien obligé d'admettre avec la compilation d'articles faisant état d'incendies « d'origine électrique » où l'on ne précise jamais s'il y avait un compteur linky en place, de toutes façons, compteur ou pas, le CPL se retrouvera partout.

La fibre optique est en cours de déploiement, mais est-elle bien en mode filaire jusqu'aux boîtes des consommateurs ? Car s'arrêter à l'entrée de la maison pour mettre le réseau ensuite en communication hertzienne pollue encore les habitations.

Fera t'il toujours bon vivre à Lanester, comme on peut l'entendre sur votre message téléphonique d'attente ?

Merci d'écouter Mr Aurélien Barrau, astro physicien, qui parle de l'urgence absolue de changer les choses sur notre planète. « La situation est dramatique... Il faut harceler les politiques pour que l'écologie soit la priorité...s'il ne le font pas, ils ne servent à rien... fini les Tartuffe !" »

<https://www.youtube.com/watch?v=H4wjc4FHpNY>

recevez Madame le Maire, Madame, Monsieur, nos salutations citoyennes,

Danièle Bovin,  
Présidente de l'association des citoyens éclairés.